

Du 10 janvier au 14 mars



Plus de détails à la page 9



# Babilard

Saint-Bruno-

de-Guigues

**JANVIER 2022** 

### Pour communiquer avec nous:

6, Principale Sud JOZ 2G0 819 728-2186 www.guigues.cg

www.guigues.ca

Municipalité de St-Bruno-de-Guigues

### Table des matières

INFOS MUNICIPALES	2
INFOS ORGANISMES	10
LES DETITES ANNONCES	15

## Calendrier du conseil

Soyez par la présente avisés que les membres du conseil ont adopté le calendrier des séances régulières pour l'année 2022, comme suit :

Lundi <del>10 janvier</del>	Lundi 7 février	7 mars
<b>Lundi</b>	<b>Lundi</b>	<b>Lundi</b>
4 avril	9 mai	6 juin
<b>Lundi</b>	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>
4 j∪ille†	1 août	6 septembre
<b>Lundi</b>	<b>Lundi</b>	<b>Lundi</b>
3 octobre	7 novembre	5 décembre

### À compter de 19 h 30

Salle municipale | 4, Mgr. Moreau Est (à moins d'avis contraire)

## Horaire **bureau**

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 6, rue Principale Sud www.guigues.ca

### En cas d'urgence

Vous pouvez rejoindre en tout temps :

Serge Côté : 819 629-6912 Sylvain Lacroix : 819 629-9004

## Horaire **biblio**

Mardi de 18 h 30 à 19 h 30 Pour infos : 819 728-2910 #4275.

## **Écocentre**

Relais d'écocentre Saint-Eugène Mercredi 13 h à 16 h Samedi 9 h à 15 h

Écocentre Fabre 819 634-2233 Lundi au samedi 9 h à 16 h

## Nouveaux **Guizous**

Vous êtes nouveaux résidents de Guigues? Passez faire un tour au bureau municipal.

Vous pouvez également communiquer avec le service d'accueil des nouveaux arrivants au CJET :

Marion Hallée / Guillaume Gonzalez 819 622-2538

### **Groupes**

## **Facebook**

Pour vous tenir informé des différents projets et activités dans la municipalité, joignez les groupes Facebook :

Municipalité de St-Bruno-de-Guigues Arena du Colisée Bibliothèque St-Bruno-de-Guigues

### Prochain Babillard

Apportez vos articles / publicités avant le 7 février 2022

### en personne

au bureau municipal

### par courriel

adj.guigues@mrctemiscamingue.qc.ca





### ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2022

Ce qu'il faut retenir du budget 2022, c'est que le taux de la taxe foncière passera de 85ç à 89ç, soit une augmentation de 4.7%. Il était à 85ç depuis 2020, alors qu'il était à 90ç en 2019. C'est principalement pour combler une perte de revenus importante, soit une subvention « covid » de 40 000 \$ dont on disposait en 2021, et également la fin d'un programme de subvention qui rapportait 32 000 \$ annuellement. L'augmentation de 4ç ne génère qu'une partie du manque à gagner, la différence étant comblée par le surplus accumulé. Les détails du budget sont comme suit :

### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**

01 00000	REVENUS	BUDGET 2021	BUDGET 2022	JUSTIFICATION
01 21000	TAXES	-1 361 700 \$	-1 424 660 \$	Taxe foncière passe de 85 à 89ç
01 22000	TENANT LIEU DE TAXE	-30 923 \$	-30 932 \$	
01 23000	AUTRES REVENUS DE SOURCES LOC	-87 700 \$	-88 800 \$	
01 30000	TRANSFERTS	-248 626 \$	-189 669 \$	Perte Covid et subvention
01 00000	TOTAL REVENUS	-1 735 519 \$	-1 740 631 \$	

02 00000	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2021	BUDGET 2022	JUSTIFICATION
02 10000	ADMINISTRATION GENERALE	399 170 \$	408 999 \$	
	SECURITE PUBLIQUE	300 423 \$	327 640 \$	Augmentation SQ et RISIT
02 30000	TRANSPORT	430 407 \$	465 164 \$	
02 40000	HYGIENE DU MILIEU	264 058 \$	255 311 \$	
02 50000	SANTE ET BIEN-ETRE	13 859 \$	13 473 \$	
02 60000	AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVE	44 171 \$	51 759 \$	
02 70000	LOISIRS ET CULTURE	339 141 \$	349 559 \$	
02 00000	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 791 229 \$	1 871 905 \$	4.5% d'augmentation
03 00002	AFFECTATIONS			
03 05100	PRODUIT CESSION RISIT	-13 203 \$	-13 203 \$	
03 30000	SURPLUS ACCUMULÉ	-42 507 \$	-118 071 \$	

EXCEDENT NET

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS			2022			2023	2024
	Budget	Emprunt	Surplus	Subvention	Total financ.	** voir n	otes **
Nouvelle rue résidentielle **Emprunt**	0 \$	0\$			0 \$	200 000 \$	
Asphalte - Rte Quai-Cotnoir **Emprunt**	1 200 000 \$	480 000 \$	0 \$	720 000 \$	1 200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$
Camion déneigement **Aucun**	350 000 \$	350 000 \$			350 000 \$	0\$	
Vidange étangs d'épuration **Emprunt**	-				0 \$		200 000 \$
Équipement refroidissement aréna **\$\$ inconnu mais à considérer, emprunt**					0 \$		XXX
Aréna, mise aux normes et divers **Étude 2022, surplus, emprunt et subv.**	50 000 \$		50 000 \$	0 \$	50 000 \$	600 000 \$	
Infrastruture aquatique **\$\$ inconnu mais à considérer, emprunt**					0 \$	XXX	XXX
	1 600 000 \$	830 000 \$	50 000 3	720 000 \$	1 600 000 \$	1 000 000 \$	400 000 \$

En vertu de l'article 953.1 du Code municipal, le programme doit être divisé en phases annuelles. Il doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois.

### **AUTRES IMMOBILISATIONS PRÉVUES**

La municipalité souhaite également réaliser les projets suivants dans la prochaine année, sans qu'il ne soit nécessaire d'emprunter car ils seraient financés par subvention (certaines à confirmer) ou par le surplus accumulé :

IMMOBILIS	ATIONS AUTRES	Budget
11000	Festivité du 125°	10 000 \$
22000	Terrain pour aménagement nouvelle caserne	60 000 \$
32000	Nouvelle rue commerciale	80 000 \$
32000	Radar pour surveiller vitesse	10 000 \$
32000	Voirie municipale, travaux de rechargement et autres*	40 000 \$
41200	Instrumentation st-filtration/amélioration	30 000 \$
41300	Ligne aqueduc-égout, 101 Sud	250 000 \$
41300	Ligne aqueduc-égout, Piché Ouest	100 000 \$
70120	Travaux d'amélioration Centre (bar, entrée, fenêtre et tôle)	70 000 \$
70120	"Stand" pour orchestre	10 000 \$
70150	Projet amélioration parc Richelieu	150 000 \$
70150	Aménagement pont couvert	20 000 \$
70150	Plage publique aménagement et ou autres	15 000 \$
70259	Murs et divers Domaine Breen	25 000 \$

Toute information relative au budget et aux finances de la municipalité peut être obtenue en appelant au bureau municipal au 819 728-2186.

### CODE D'ÉTHIQUE - DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM) impose à chaque municipalité d'adopter par règlement un code d'éthique et de déontologie pour ses élues et élus. Le code doit minimalement contenir les valeurs ainsi que les règles obligatoires minimales prévues à la loi. Après une élection générale, le conseil doit réviser ce code avant le 1 er mars qui suit l'élection générale.

Avis de la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance de janvier, et un projet de règlement a été déposé. Le règlement, disponible pour consultation, sera adopté lors de la séance ordinaire de février.

### EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE RESSOURCE

La municipalité est fière d'accueillir M. Miguel Cousineau dans l'équipe de la voirie, à titre d'opérateur-journalier. Miguel est originaire de Guigues et on ne peut que lui souhaiter une longue carrière avec nous!

## PROJET DE REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS CENTRE DU TÉMISCAMINGUE

Les membres du conseil ne sont pas indifférents aux discussions en cours en lien avec un possible regroupement de municipalités au centre du Témiscamingue. D'ailleurs, le nouveau conseil municipal de Duhamel-Ouest a démontré l'intérêt de réunir les différents intervenants municipaux concernés pour en discuter. Bien que pour l'instant, toute fusion soit écartée, les membres du conseil souhaitent être informés des développements dans ce dossier où on pourrait analyser les différentes possibilités d'entraide entre les municipalités (regroupement de services ou autres).

## **DEMANDE PONT COUVERT**CPTAQ

Après un premier refus, la Commission de protection du territoire agricole du Québec révise sa position et autorise la municipalité à acquérir la propriété de M. Jean-Luc Baril (Ferme Lunick) à proximité du pont couvert (partie jaune sur la carte). Il sera donc possible d'élaborer un projet pour permettre aux plaisanciers d'avoir accès à la rivière plus facilement et d'y aménager quelques commodités.



### STATIONNEMENT DANS LES SECTEURS DE VILLÉGIATURE

On vous rappelle que pour faciliter le travail des opérateurs en déneigement, **évitez de vous stationner sur l'accotement de la route.** 

Pour le secteur du Royaume-des-Cèdres, il y a un stationnement au bas de la côte. Merci de votre collaboration.



### MESURES SANITAIRES - LOCATION DE SALLE ET ARÉNA

Comme les directives changent régulièrement, on vous invite à communiquer au bureau municipal si vous souhaitez louer une salle.

Au moment d'écrire ces lignes, l'aréna et le centre communautaire étaient fermés, et ce jusqu'à avis contraire.

### **BUREAU MUNICIPAL**

Bien que le personnel soit sur place, nous vous demandons encore d'éviter de vous déplacer au bureau municipal. Privilégiez le paiement en ligne ou la poste. Vous pouvez communiquer en tout temps avec nous au 819 728-2186.

En cas d'urgence, vous pouvez toujours communiquer avec Serge Côté au 819 629-6912 ou Sylvain Lacroix au 819 629-9004.

### RAPPELS COMMUNAUTAIRES

- Si vous désirez brûler des branches, vous devez préalablement prévenir la RISIT : 819 625-2024. On vous rappelle que les feux d'herbe sont INTERDITS. Les feux d'ambiance avec pare-étincelles sont autorisés sans avoir à contacter la RISIT.
- Les chiens doivent rester sur le terrain de leur propriétaire. Si vous faites une balade avec votre animal, ramasser les « besoins essentiels » s'il vous plait!
- Vous désirez consulter une évaluation au Témiscamingue? Site de la MRC: www.mrctemiscamingue.org/services-aux-citoyens/evaluation-fonciere/

### **CALENDRIER DES SÉANCES POUR 2022**

Considérant la situation actuelle, le public n'est pas admis aux séances du conseil. Il n'est pas impossible que cette directive change d'ici le 7 février. Nous aviserons la population via la page facebook de la municipalité. Cependant vous pouvez transmettre vos questions au bureau municipal ou à l'adresse courriel : dg.guigues@mrctemiscamingue.qc.ca.

Les séances régulières se tiennent à la salle municipale du centre communautaire. (voir calendrier à la page 2)

### SÉANCES DE LA MRC: ENREGISTREMENT AUDIO

Il est possible d'écouter en audio les séances de la MRC à l'adresse suivante : www.mrctemiscamingue.org/documentation-enregistrement-des-seances/

## vos bacs l'hiver

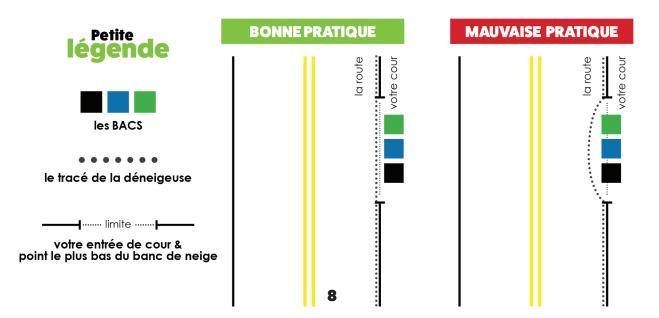


LORSQUE LES EMPLOYÉS (MUNICIPAL ET MTQ) DÉNEIGENT LES ROUTES et que des bacs se retrouvent sur l'emprise de la route, cela engendre différentes problématiques à première vue banales mais bien réelles.

- 1. Les déneigeurs doivent éviter les bacs en se tassant dans la voie inverse, parfois par surprise ou à l'approche d'une courbe pouvant ainsi créer des risques de perte de contrôle pour les voitures arrivant en sens inverse.
- 2. En contournant l'obstacle, on laisse une trainée de neige sur la route qui se transforme en obstacle imprévu pour les automobilistes.
- 3. Parfois, le BAC est peu visible, surtout la nuit, et la déneigeuse peut l'accrocher et ainsi briser le bac ou encore le faire tomber et répendre son contenu sur la route et dans votre cour.

## conclusion

C'est très facile, soyez un peu plus paresseux quand vous poussez votre bac et gardez-le dans votre cour, c'est facile, sécuritaire et ça sauve du travail à tous le monde! Les gars de voirie vous remercie!









Stationnement le long des routes l'hiver

### Saviez-vous que

pour certains secteurs, principalement dans les chemins dans le secteur du lac, les routes sont plus étroites.

Bien qu'aucun règlement municipal l'interdise, l'équipe de déneigement sollicite la collaboration des automobilistes et suggère d'éviter, dans la mesure du possible bien entendu, de se stationner le long de ces chemins à toutes heures de la journée, surtout lorsqu'il neige.

### La problématique

À certains endroits, il est tout simplement impossible pour la charrue de contourner les voitures ce qui engendre parfois un mauvais travail de déneigement faute d'accès et la charrue doit faire demi-tour.

Nous vous rappellons également que pour la période du 1,5 novembre au 1 er avril, de 23 h à 7 h, il est interdit de se stationner aux abords de l'ensemble du réseau routier.

Pour tout commentaire ou information, n'hésitez pas à communiquer avec nous et merci de votre collaboration.

819728-2186

## Si vous trouvez cet avis sur votre pare-brise,

...pas de soucis avec ça. Il ne s'agit ni d'une amande ni d'une contravention.

Cet avis vise simplement à sensibiliser les automobilistes sur certaines contraintes que vivent les déneigeurs lorsque des véhicules sont stationnés aux abords de la route, surtout lorsque celle-ci est étroite.

Pour tout commentaire ou information, n'hésitez pas à communiquer avec nous et merci de votre collaboration.

819728-2186



### **DÉFI CHÂTEAU DE NEIGE 2022**

Le défi s'adresse aux écoles, Centres de la petite enfance, familles, amis ainsi qu'aux organismes communautaires. Il vise à développer l'intérêt pour l'activité physique hivernale et les saines habitudes de vie. Les participants courent la chance de gagner de fabuleux prix régionaux et provinciaux.

Entre le 10 janvier et le 14 mars 2022, les participants sont invités à envoyer une photo de leur construction à l'adresse suivante : defichateaudeneige.ca

### PRIX DE PARTICIPATION LOCAUX

La municipalité de Guigues offrira 3 cartes cadeaux chez GO SPORT. Bonne contruction et amusez-vous bien!



### Communiqué

DGAT-22-001

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Gestion de la neige provenant des entrées privées

### Interdiction d'accumuler de la neige sur l'accotement de la route

**Rouyn-Noranda, le 13 janvier 2022** – Depuis quelques années, le ministère des Transports a remarqué que certains citoyens poussent la neige de leur entrée privée sur l'accotement de la route.

Cette pratique est interdite en vertu du Code de la sécurité routière. En plus de compliquer les opérations de déneigement, elle peut avoir des conséquences importantes en ce qui a trait à la sécurité routière. En effet, la neige accumulée réduit la visibilité et peut occasionner des accidents lors de manœuvres de sorties des entrées privées. Elle peut aussi entraîner des bris aux équipements de déneigement.

Ces interdictions sont inscrites dans le Code de sécurité routière aux articles 498 et 507 :

- 498. Il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin.
- **507.** Quiconque contrevient à l'article 498 commet une infraction et est passible d'une amende de 60 \$ à 100 \$ (plus les frais d'administration).

Le ministère des Transports rappelle également aux propriétaires riverains de ne pas déverser de la neige dans les fossés. Cette façon de faire peut nuire à l'écoulement des eaux de drainage lors de la fonte des neiges au printemps, ce qui peut avoir des conséquences sur les fondations de la chaussée.

Tout au long de l'hiver, les surveillants routiers du ministère des Transports veilleront à s'assurer que la réglementation est respectée et demanderont à la Sûreté du Québec d'intervenir, au besoin, en émettant des constats d'infraction selon le cas.

Le Ministère remercie la population pour sa précieuse collaboration.

Suivez-nous sur Twitter, sur Facebook et sur Instagram.

- 30 -

Pour information : Relations avec les médias

Ministère des Transports Tél.: Québec: 418 644-4444 Sans frais: 1866 341-5724



## LE TÉLÉ-BINGO DE TV TÉMIS

En « Direct » tous les mercredis à 18h00

### Sur le canal 97 de Cablevision

Du 15 sept 2021 au 18 mai 2022





### MRC de TÉMISCAMINGUE



Vous êtes propriétaires de chien(s) et/ou chat(s)?



## INVENTAIRE ET ENREGISTREMENT DES CHIENS ET CHATS

Entre novembre 2021 et juin 2022

Nos préposés passeront à votre domicile!

### **POURQUOI?**

Le refuge effectue ce mandat au nom des municipalités et en vertu de la loi P-38 et des règlements municipaux en vigueur.



Merci de votre collaboration!

**IMPORTANT** 

Pour nous aider à mettre en place la meilleure organisation scolaire pour vos enfants, nous vous demandons de respecter cette période d'inscription.

### **ADMISSION**

**AUX SERVICES PRÉSCOLAIRES 2022-2023** 

Du 17 au 28 janvier 2022

Par téléphone au 819 629-2472 poste 1200, message détaillés SVP

### ENFANTS DE 5 ANS

### Service Maternelle 5 ans

### Conditions d'admission :

- L'enfant doit avoir cinq (5) ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2022;
- Le certificat de naissance est obligatoire pour l'inscription (certificat grand format émis par le directeur de l'État civil).

Ce service est offert dans tous les secteurs du CSSLT.

### **ENFANTS DE 4 ANS**

### Service Maternelle 4 ans

### **Conditions d'admission:**

- L'enfant doit avoir quatre (4) ans avant le 1er octobre 2022;
- Le certificat de naissance est obligatoire pour l'inscription (certificat grand format émis par le directeur de l'État civil).

Nous prévoyons offrir ce service dans les secteurs suivants <u>si le nombre</u> <u>d'inscriptions le permet :</u>

Béarn, Guigues, Latulipe Nédélec, Saint-Eugène Témiscaming, Ville-Marie

### Service d'animation Passe-Partout

### **Conditions d'admission:**

- L'enfant doit avoir quatre (4) ans avant le 1er octobre 2022;
- Le certificat de naissance est obligatoire pour l'inscription (certificat grand format émis par le directeur de l'État civil).

Ce service sera offert dans les secteurs <u>où le nombre</u> <u>d'inscriptions le</u> permettra.

Il est possible que pour les secteurs qui offrent la maternelle 4 ans, ce service ne puisse pas être offert.

Il s'agit d'une option supplémentaire qui s'ajoute à l'offre de service, toujours existante, dans les différents secteurs tels que : CPE, Maison de la famille, etc.



\*Notez que ces services offerts aux enfants de 4 et 5 ans ne sont pas des parcours éducatifs obligatoires.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec Isabelle Valiquette au 819 629-2472 poste 1200

Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue







### **HOMMAGE À M. JACQUES LAROUCHE**

Jacques Larouche est un passionné de plein air. Né à Rouyn, enfant, il passait ses étés au chemin de la Gap à Notre-Dame-du-Nord avec sa famille et déjà était fasciné par la nature. Il a été scout de 12 ans à 20 ans, au début comme participant et plus tard comme bénévole.

Après des études en biologie et chimie, il est devenu professeur à Rouyn. Il a fondé une famille avec Gisèle Dallaire et la tradition des excursions plein air a continué avec sa petite famille.

À la retraite Jacques et Gisèle sont venus s'installer à Notre-Dame-du-Nord. Il s'est alors impliqué dans la création des six sentiers de Récré-Eau des Quinze avec des partenariats entre Hydro-Québec, les municipalités d'Angliers, Guérin, St-Eugène-de-Guigues, Notre-Dame-du-Nord et Timiskaming First Nation.

Au cours des années, il a partagé ses connaissances avec des jeunes de l'École Rivière-des-Quinze sur le principe de donnant/donnant. Il les renseigne sur les merveilles de la nature et les élèves font du bénévolat comme nettoyer la piste cyclable ou dans les sentiers selon les besoins.

Il s'est impliqué dans la paroisse, il a été bénévole pour plusieurs associations de Notre-Dame-du-Nord et chanteur dans la chorale La Clef des Chants.

Malgré sa démission au sein du C. A. de Récré-Eau des Quinze, il restera toujours dans nos cœurs, l'image et l'âme de Récré-Eau des Quinze.

Son plus cher désir c'est de continuer à valoriser les sentiers de Récré-Eau des Quinze et que tous découvrent les patrimoines industriels, historiques et naturels que l'on y rencontre. Un grand défi à relever!

Grand merci pour toutes tes années de bénévolat. Gisèle Rivard, Présidente

### **LES PETITES ANNONCES**





Distributrice des produits d'herboristerie: LA CLEF DES CHAMPS.

Annie Pelchat 59, Principale Nédélec 819 784-2008 anniepelchat47@hotmail.com

### MASSOTHÉRAPIE

Massage: détente, thérapeutique, énergétique, pierres chaudes, drainage lymphatique, femme enceinte.

### CONSULTATION EN NATUROTHÉRAPIE

L'objectif de la naturothérapie est de stimuler les facteurs favorisant la santé autant que d'atténuer les facteurs défavorables à une santé optimale.

### SOINS DE CORPS

### HARMONISATION DES CHAKRAS

### REIKI

Possibilité de rendez-vous à votre domicile pour 4 personnes et plus. Recu pour assurance disponible.



## SERVICE MÉNAGER

Micheline Aylwin Service disponible au village seulement. Possibilité d'entente de transport.

- Ménage régulier à 17 \$/hre
- Service de grand ménage disponible à 20 S/hre

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 819 629-8576



























1049 chemin des 2° et 3° rangs Saint-Bruno-de-Guigues, Témiscamingue, J0Z 2G0